



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question orale n° 274

## Texte de la question

Mme Odette Grzegorzulka appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que rencontrent les entreprises du secteur textile à Saint-Quentin (Aisne). Les conséquences du plan textile font qu'à très court terme près de 400 emplois sont menacés, notamment dans trois entreprises : Delcer, à Saint-Quentin, Les Bas Le Bourget, à Fresnoy-le-Grand, la SIT, à Saint-Quentin. On sait aujourd'hui que le reclassement des salariés concernés sera particulièrement difficile en raison de leur âge et de leur savoir-faire très particulier. Si certaines mesures, liées à l'âge des intéressés, peuvent être appliquées, le bénéfice de l'allocation spéciale du Fonds national de l'emploi (FNE) ne peut, en revanche, être accordé qu'à compter de cinquante-six ans. Elle lui demande donc de bien vouloir étudier, à titre tout à fait exceptionnel, la possibilité de permettre des départs avant cet âge en recourant à des formules telles que celles prévues pour les congés de conversion de longue durée. Cette mesure, qui concernerait, au plus, une centaine de personnes, permettrait d'apporter une solution aux cas des salariés dont l'âge rend le reclassement problématique et d'éviter des drames humains déjà si nombreux dans le Saint-Quentinois en raison du taux de chômage très élevé (16 %).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Odette Grzegorzulka](#)

**Circonscription :** Aisne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 274

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 avril 1998, page 2889

**Réponse publiée le :** 22 avril 1998, page 2789

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 22 avril 1998